



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 90755

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la situation préoccupante des médecins inspecteurs régionaux du travail et de la main-d'oeuvre (MIRTMO). Institués par la loi du 31 octobre 1941, les MIRTMO sont rattachés désormais à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et disposent d'un contrat de droit public. Ils veillent au bon fonctionnement des services de médecine du travail et se prononcent sur leur agrément. Ils jouent en outre un rôle de plus en plus important en matière de politique de santé au travail. Alors que leurs missions sont essentielles, les MIRTMO ne sont plus qu'une trentaine. La relative faiblesse de leur rémunération et perspectives de carrière ainsi que le manque de moyens sont à l'origine de difficultés de recrutement et de démissions. Ainsi, 41 postes sur 76 postes budgétaires demeurent vacants. Faute de MIRTMO dans deux régions (Champagne-Ardenne et Franche-Comté), de nombreux services de santé au travail peinent à obtenir un agrément. Elle lui demande de lui indiquer quelles évolutions du statut des MIRTMO et de la procédure d'agrément sont envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90755

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11112

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)